

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DES ALLUES

Enquête Publique portant sur :

**Projet de remplacement du télésiège Côte Brune par
une télécabine de 10 places**

Enquête publique du lundi 26 février 2024 au vendredi 29 mars 2024

TITRE DEUXIEME



Philippe NIVELLE
Commissaire-Enquêteur



Avril 2024

SOMMAIRE

TITRE PREMIER : Rapport du Commissaire-Enquêteur

PREAMBULE	3
1 – Présentation.....	3
2 – Composition du dossier d'enquête publique.....	4
3 – Présentation synthétique du contenu du dossier.....	5
4 – La concertation et l'avis des P.P.A.	7
5 – Procès-verbal de synthèse.....	7
6- Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage aux questions et remarques du Commissaire-Enquêteur	8

Annexe 1 : Certificat d'insertion, annonce légale et affichage réglementaire

TITRE DEUXIEME :

7- Analyse et commentaires du Commissaire-Enquêteur

8- Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

7- Analyse et commentaires du Commissaire-Enquêteur

7.1 Sur l'enquête publique et sa régularité

Dès réception de ma désignation par le Tribunal Administratif de Grenoble, j'ai pris contact avec le service Urbanisme de la mairie de Méribel Les Allues et avec le responsable du service Etudes Travaux Neufs de S3V.

Un premier entretien a eu lieu le vendredi 02 février 2024 dans les bureaux de S3V à Méribel Mottaret.

Monsieur Noé Alix, directeur Urbanisme et Affaires Foncières en mairie des Allues, ainsi que messieurs Jérémy Maillard, Raphael Guzzi, Sébastien Lazzaroni de S3V ont participé à cet entretien.

Une présentation très complète du projet a été effectuée. J'ai obtenu toutes les informations sur les objectifs et enjeux de ce projet de remplacement du télésiège de Côte Brune. Nous avons également fait un point très complet sur l'avis de la MRAe et les réponses apportées par S3V.

J'ai vérifié le contenu du dossier soumis à enquête publique, puis après nous être assurés de sa complétude, nous avons fixé la période de l'enquête, ainsi que les dates et heures des permanences du Commissaire-Enquêteur.

Nous avons ensuite effectué une visite terrain très complète de l'ensemble du tracé de la télécabine de Côte Brune, les gares d'arrivée et de départ, ainsi que les espaces qui seront terrassés.

Les dossiers étant complets, les formalités de signature des pièces soumises à l'enquête, ainsi que le paraphe du registre, ont été réalisés.

7.2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

L'arrêté de Monsieur le Maire qui a prescrit cette enquête publique en a défini les modalités.

Les dates de l'enquête ont été fixées du lundi 26 février 2024 au vendredi 29 mars 2024, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Nous avons tenu à ce que l'enquête se déroule sur une période d'ouverture de la station. L'enquête a ainsi pu se tenir pendant une période de vacances scolaires, ce qui a permis aux résidents secondaires d'être informés et de pouvoir participer à cette enquête.

Les dates, heures et lieux de permanences du Commissaire-Enquêteur au nombre de quatre ont été arrêtés comme suit :

DATES	HORAIRES	LIEU
Lundi 26 février 2024	8h30 à 11h30	Mairie des Allues (Savoie)
Mercredi 06 mars 2024	14h30 à 16h30	
Vendredi 15 mars 2024	8h30 à 11h30	
Vendredi 29 mars 2024	14h30 à 16h30	

Ces permanences se sont tenues sans aucun problème, ni incident.

La mise à disposition du public des dossiers et registre d'enquête a été assurée en dehors des permanences du Commissaire-Enquêteur par le secrétariat de Mairie des Allues aux jours et heures d'ouverture, où les observations et les propositions du public pouvaient être déposées.

Des dossiers très détaillés du projet de remplacement du télésiège par une télécabine, et répondant aux textes propres concernant le projet, étaient disponibles.

L'ensemble des pièces de l'enquête publique était également disponible en version numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5181>

A l'issue de la présente enquête, je constate que l'information du public a bien été réalisée par voie de presse et d'affichage conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur le registre dématérialisé, il y eu 918 visiteurs et 135 téléchargements du dossier d'enquête (voir procès-verbal d'enquête § 1.2).

Je considère qu'ainsi, le public en général a, sous une forme ou sous une autre, été tenu informé du projet. Le grand nombre de consultations du dossier d'enquête publique, ainsi que les contributions du public, résidant de la station ou en résidence secondaire, indiquent que la communication a été efficace.

7.3 Bilan de la consultation du public et de la MRAe

En réponse aux avis de la MRAe et aux observations déposées par le public, la commune des Allues a répondu aux questions du Commissaire-Enquêteur dans son mémoire en réponse. Celui-ci est joint dans le Titre Premier du présent rapport (§1.6).

Sur le fond :

Les objectifs de remplacement du télésiège de Côte Brune par une télécabine de 10 places :

Le projet présente une justification claire et exhaustive, sur la base de l'identification des sensibilités du milieu naturel correspondant aux enjeux des contextes humains, abiotiques et biotiques, des effets mineurs des travaux par des mesures d'évitement, de réduction, de compensation, ainsi qu'accompagnement et suivi floristique, faunistique et paysager qui sont prévus pour en contrôler l'efficacité dans le cadre de l'Observatoire Environnemental du domaine skiable de S3V, ainsi que sur la zone du projet et des aménagements associés avec des prospectives ciblées chaque année.

8- Avis personnel et motivé du Commissaire-Enquêteur

Le projet soumis à enquête publique est le résultat d'études techniques et de phases de concertation qui ont permis d'affiner progressivement les caractéristiques générales de l'opération et des mesures compensatoires.

L'état initial de l'Environnement a été mené sur l'aire d'étude définitive.

Je considère que, nonobstant les contraintes topographiques et les perturbations des milieux liées aux travaux préparatoires dans un milieu sensible, le projet de remplacement du télésiège de Côte Brune par une télécabine, ainsi que les travaux sur les gares d'arrivée et de départ, prennent bien en compte les enjeux environnementaux inhérents au secteur, dans son élaboration, sur la forme et sur le fond.

Les enjeux environnementaux sont pris en compte par les mesures ERC, ainsi que l'accompagnement et le suivi dans le cadre de l'Observatoire Environnemental du domaine skiable.

Pour l'ensemble de ces raisons, je considère que le dossier comporte un bilan global positif au regard de son inscription dans le contexte environnemental et pour les usagers du domaine skiable du secteur concerné.

A ce titre, **j'EMETS un AVIS FAVORABLE**, sans réserve, au projet de remplacement du télésiège de Côte Brune, tel que présenté dans le dossier d'enquête.

Compte tenu de l'avis de la MRAe, des réponses apportées par S3V et des observations du public, j'émet les recommandations suivantes :

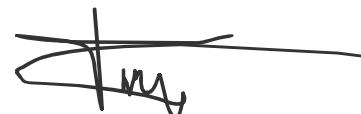
R1 : Assurer le suivi des mesures environnementales au travers de l'Observatoire de l'Environnement mis en place par S3V.

R2 : Assurer un suivi topographique des pylônes par un cabinet spécialisé de géomètres afin d'observer efficacement si des mouvements au niveau des pylônes sont constatés.

R3 : Informer les acteurs du déroulement des travaux et de leur complétude selon des moyens et une temporalité définis par le Maître d'Ouvrage.

Concernant ces 3 remarques, cela consistera pour le pétitionnaire à instaurer un dialogue élargi avec les acteurs locaux et les partenaires concernés sous une forme à définir, et à engager les actions concertées et coordonnées concomitamment à la réalisation du projet.

Fait le 13 avril 2024
Le Commissaire-Enquêteur



P. Nivelles

NB : Le rapport d'enquête avec ses annexes et les conclusions motivées forment un ensemble indissociable et doivent être considérés en globalité.